



### **Grille des honoraires biens d'exception & la bonne adresse**

*(Local à usage d'habitation)*

*Ce barème représente le montant maximum de nos honoraires sur les transactions de biens d'exception & la bonne adresse.*

*Les honoraires comprennent la mise en publicité, les visites, la rédaction du compromis de vente et le suivi de dossier jusqu'à la réalisation de l'acte authentique. Aucun honoraire ne sera perçu avant la signature de l'acte authentique chez le notaire. L'agence s'engage à ne pas manier de fonds.*

Montant de la transaction	Honoraires TVA 20%
De 0€ à 50 000€	Forfait de 6 000€
De 50 001€ à 120 000€	Forfait de 7 000€
De 120 001€ à 170 000€	Forfait de 8 000€
170 001€ à 240 000€	Forfait de 9 000€
240 001€ à 280 000€	Forfait de 10 000€
280 001€ à 350 000€	Forfait de 13 000€
350 001€ à 500 000€	Forfait de 15 000€
Plus de 500 001€	Forfait de 5%

*\*Peu importe le montant de la transaction, le montant de la commission sera minimum de 3 000€.*

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente stipulée dans les pièces écrites.

Nos honoraires se calculent sur le prix de vente.

Mise à jour le 15.04.2022